
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2017- 528 du 22 novembre 2017

portant nomination à la Cour d'appel de
Cotonou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
vu la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
vu le décret n°2017- 506 du 27 octobre 2017 portant composition du Gouvernement ;
vu le decret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure type des ministères ;

sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa séance du 22 novembre 2017 ;

le Conseil des Ministres entendu en sa séance du mercredi 22 novembre 2017,

DECRETE :

Article 1^{er} : Les magistrats dont les noms suivent sont nommés à la Cour d'appel de Cotonou, aux postes ci-après :

- Président de la Cour d'appel : Monsieur Hubert Arsène DADJO
- Conseiller à la Cour : Monsieur Ahozégni Wulfran Georges GBAGUIDI.

Article 2 : Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 22 novembre 2017

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



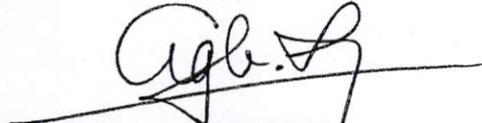
Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie et des Finances,
par intérim



Marie Odile ATTANASSO

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation, par intérim



Aurélien AGBENONCI

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CC 2 ; CS 2 ; HAAC 2 ; CSM1 ; MPD 2 ; MEF 2 ; MJL 2 ; AUTRES
MINISTERES 21 ; SGG 4 ; INTERESSE 1 ; JORB 1.